

N° 14

Mariage
de
Julien-Jean-Marie
Chouan-Lecoursay
17 Août 1884

L'an mil huit cent quatre-vingt quatre et le dix huit août à dix heures
Paris nous Champardon, Ambroise Gabriel Charles, maire officier d'état
civil de la commune de Lavernon arrondissement de Meuse département de la
Haute Garonne. Ont comparu le sieur Jean-Pierre Lucien Pousan, âgé
de vingt six ans, menuisier, demeurant à Lavernon, lequel nous a
présenté son enfant d'un sexe masculin, né au dit Lavernon, le jour
de hier dix sept août courant à neuf heures du matin de lui déclarant
le sieur Marc Sépucta, âgé de vingt quatre ans menuisier
demeurant aussi à Lavernon, marié, auquel enfant on a donné
les prénoms de Julien-Jean-Marie Théodore.
Résist. le sieur Durand Laurant, âgé de quarante six ans
bourgeois demeurant à Lavernon et le sieur Sébastien Bonand, âgé
de trente neuf ans, boulanger demeurant à Lavernon, lesquels ainsi qu'il
paraît ont signé avec nous le présent acte après lecture faite. Le Maire,
Pousan, Sépucta, Durand

Après nous être assuré de l'identité de l'enfant nous en avons dressé le présent acte que
les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.
Durand Sépucta L. Maire
Pousan

N° 15

Mariage
de
Sacaro
Guillaume-Raymond
18 Août 1884

L'an mil huit cent quatre-vingt quatre et le dix huit août à dix heures du soir
Paris nous Champardon Ambroise Gabriel Charles, maire officier d'état
civil de la commune de Lavernon arrondissement de Meuse département de la Haute Garonne
Ont comparu le sieur Durand Laurant, âgé de quarante six ans, menuisier
demeurant à Lavernon, et le sieur Sébastien Bonand, âgé de trente neuf ans
boulanger demeurant aussi à Lavernon. Lesquels ont déclaré que
le nommé Sacaro Guillaume-Raymond, âgé de quinze ans
natif de Lavernon, sans profession, demeurant au dit Lavernon, fils
de Sacaro Jean-Baptiste, décédé et de Rosette Cambareau
ménagère, demeurant au dit Lavernon.
Est intervenu ce jour dix huit août courant à trois
heures du soir dans la maison de sa mère sise à Lavernon au
village de Village. Après nous être assuré de l'identité de l'enfant
nous en avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous, après
lecture faite.
L. Maire
Pousan

Les témoins ont déclaré
être connus du défunt
appartenant au même village.
Après nous être assuré de l'identité
de l'enfant
Champardon
Sépucta
Durand

Après nous être assuré de l'identité de l'enfant nous en avons dressé le présent acte que
les déclarants ont signé avec nous, après lecture faite.
L. Maire
Pousan

N° 16



Dit de
Chelle jeune
17 Août 1884

L'an mil huit cent quatre-vingt quatre et le quinze septembre à quatre heures du soir
Paris nous Champardon, Ambroise Gabriel Charles, maire officier d'état
civil de la commune de Lavernon arrondissement de Meuse département de la
Haute Garonne. Ont comparu le sieur Durand Laurant, âgé de
quarante six ans, menuisier, demeurant à Lavernon et le sieur Sébastien Bonand
âgé de trente neuf ans, boulanger demeurant aussi à Lavernon, lesquels ont déclaré
que la nommée Chelle Jeanne, âgée de deux mois et demi, native de
Lavernon, y demeurant, fille de Chelle François et de Jeanne Marguerite
conjointe au dit Lavernon. Est intervenu ce jour quinze
septembre dans la maison d'habitation de son père sise au village
de Lavernon. Les témoins ont déclaré connaître la défunte.
Après nous être assuré de l'identité de l'enfant nous en avons dressé le présent acte que
les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.
Durand Sépucta L. Maire
Pousan

N° 17

Mariage
de
Pales
Baptiste
Lecoursay
21 Août 1884

L'an mil huit cent quatre-vingt quatre et le vingt un septembre à
cinq heures du soir.
Paris nous Champardon, Ambroise Gabriel Charles, maire officier d'état
civil de la commune de Lavernon arrondissement de Meuse département de la Haute
Garonne. Ont comparu le sieur Pales
Baptiste, âgé de dix sept ans, natif de Lavernon, sans profession, demeurant au dit
Lavernon, fils de Pales Jean-Baptiste, décédé et de Rosette Cambareau
ménagère, demeurant au dit Lavernon.
Est intervenu ce jour vingt un septembre courant à trois heures du soir dans la
maison de sa mère sise à Lavernon au village de Village. Après nous être assuré de
l'identité de l'enfant nous en avons dressé le présent acte que les déclarants ont
signé avec nous, après lecture faite.
L. Maire
Pousan